

Code du module:	FOAVA1
Unité capitalisable:	Appliquer les techniques des soins corporels (SOIN1)
Profession:	Auxiliaire de vie - adultes
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Commande, Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences, Epreuve écrite

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	<p>L'apprenti connaît la structure ainsi que le règlement interne et il observe les bénéficiaires pour faire leur connaissance et pour se familiariser avec leur comportement.</p> <p>Note maximale: 12</p>
	<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti décrit la structure ainsi que les règles internes.• L'apprenti décrit des bénéficiaires et il documente la description dans le carnet d'apprentissage.• L'apprenti signale des anomalies manifestes. <p>SOCLES</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti a désigné des informations essentielles concernant la structure ainsi que le règlement interne.• L'apprenti a approximativement décrit les bénéficiaires et il a documenté ses observations dans le carnet d'apprentissage.• L'apprenti a signalé des anomalies manifestes.

2

L'apprenti participe à une activité dans le domaine de l'éducation ou dans celui des soins et il est capable de prendre des initiatives et de proposer une activité dans les domaines de l'éducation et des soins de manière autonome.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti assiste un collègue de travail au cours d'une activité du domaine de l'éducation ou de celui des soins.
- L'apprenti propose une activité adaptée de manière autonome dans les domaines de l'éducation et des soins.

SOCLES

- L'apprenti a assumé différentes tâches pour assister un collègue au cours d'une activité.
- L'apprenti a proposé une activité adaptée sous guidance dans les domaines de l'éducation et des soins.

3

L'apprenti informe le bénéficiaire à propos des étapes de travail.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti informe le bénéficiaire à propos des étapes de travail.

SOCLES

- L'apprenti a transmis des informations essentielles au bénéficiaire.

4

L'apprenti connaît le règlement interne et il le respecte.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti tient compte des règles internes et il assure la remise en ordre ainsi que la propreté après une activité.

SOCLES

- L'apprenti a respecté les règles.
- La salle était en ordre.

5

L'apprenti documente des travaux effectués sous guidance.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti documente des activités effectuées d'une manière brève et précise sous guidance.

SOCLES

- La documentation était compréhensible et objective dans une large mesure.
- L'apprenti a établi la documentation sous guidance.

6

L'apprenti est capable de s'intégrer au sein de l'équipe.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti adopte une attitude polie à l'égard de l'équipe.
- L'apprenti propose son aide de manière autonome.

SOCLES

- L'apprenti s'est appliqué à rester discret et poli.
- L'apprenti a proposé son aide à plusieurs reprises.

7

L'apprenti accepte des critiques constructives exprimées par le bénéficiaire et par son employeur et il est capable d'évaluer les travaux qu'il a effectués et de rectifier sa méthode.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti réagit convenablement aux critiques constructives.
- L'apprenti constate des erreurs et il les rectifie.
- L'apprenti adapte son attitude.

SOCLES

- L'apprenti a réagi d'une manière convenable dans une large mesure aux critiques constructives.
- L'apprenti a constaté des erreurs manifestes et il a proposé des rectifications.
- L'apprenti a rectifié l'ensemble des erreurs constatées (dans la mesure du possible).

8

L'apprenti manifeste un sens des responsabilités.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti travaille avec soin et avec précision.
- L'apprenti observe les consignes en matière de sécurité, de déontologie et d'éthique.
- L'apprenti se limite à son domaine d'activité.

SOCLES

- L'apprenti a travaillé avec soin et avec précision dans une large mesure.
- L'apprenti a assuré sa propre sécurité sous guidance, de même que celle du bénéficiaire.
- L'apprenti a respecté le secret professionnel.
- L'apprenti s'est limité à son domaine d'activité.